



11 en 12 novembre 2023
REGLEMENT PARTICULIER

Le “**Rally van Zuid-Limburg**” sera organisé par le Topspeed Rally Club Haspengouw asbl les 11 & 12 novembre 2023 et partira de Gingelom.

A. PROGRAMMA

Dimanche 17 septembre 2023		
12h00	Publication du Règlement Particulier	www.rallyvanzuidlimburg.be
	Début des engagements	
Samedi 4 novembre 2023		
23h59	Clôture des pré-engagements	
Lundi 6 novembre 2023		
20h00	Affichage de la liste des engagés et les numéros de départ.	www.rallyvanzuidlimburg.be Sportity: RZL2023
Samedi 11 novembre 2023		
10h00-13h00	Distribution du road book / documents	Group Nivelles Ambachtsweg 14, Gingelom
10h00	Ouverture du PC du Rally	Group Nivelles Ambachtsweg 14, Gingelom
10h00-17h00	Reconnaissance des épreuves Spéciales (voir le règlement sportif du VAS 2023)	
13u00-16u45	Vérifications administratives (voir le timing sur Sportity)	Sporthal De Winning Hannuitstraat 9, Montenaken
13u15-17u00	Vérifications techniques (voir le timing sur Sportity)	Sporthal De Winning Hannuitstraat 9, Montenaken
20h00	Publication liste des 'voitures admises au départ' Publication liste de départ TC0	www.rallyvanzuidlimburg.be Sportity: RZL2023
Dimanche 12 novembre 2023		
07h30	Ouverture du secrétariat	Group Nivelles Ambachtsweg 14, Gingelom
08u30	Départ du Rally TC0	Group Nivelles Ambachtsweg 14, Gingelom
17u35	Arrivée du Rally (heure estimée de la 1ère voiture)	Group Nivelles Ambachtsweg 14, Gingelom
	Résultats officieux	30 min. après l'arrivée du dernier participant
	Résultats officialisés	30 min après les résultats officieux
20h00	Remise des coupes	Group Nivelles Ambachtsweg 14, Gingelom

Emplacement du PC du Rally et coordonnées

Avant le Rally:

Giebens Benny
Steenweg op Sint-Truiden 285
3401 LANDEN
Tel. +32 473 91 51 28
secretariaat@rallyvanzuidlimburg.be

Pendant le Rally:

Group Nivelles
Ambachtsweg 14
3890 Gingelom
Tel. +32 473 91 51 28

Tableau Officiel d'affichage Virtuel (TOAV): www.rallyvanzuidlimburg.be

SPORTITY app : RZL2023

B. ORGANISATION

Titres pour lesquels le **“Rally van Zuid-Limburg”** compte:

- Championnat régional VAS Rally/Rallysprint (Championnat VAS);
- Championnat Historic VAS
- Championnat Rally PAK

Le **“Rally van Zuid-Limburg”** étant reprise au calendrier OPEN, les licenciés porteurs d'une licence Nationale/ internationale étrangère et ayant reçu l'autorisation* de leur ASN de participer à l'épreuve, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence nationale/étrangère.

Art. 1.2 Nom de l'organisateur

TopSpeed Rally Club Haspengouw asbl
Président B. Giebens
Secrétaire F. Boyen
Trésorier K. Ombelet

Art. 1.3 Officials van de wedstrijd

Wedstrijdleiding		
Directeur de course	WAUTERS William	TBA
Directeur de course adjoint	GIEBENS Benny	TBA
Secrétaire du rally	PHILTJENS Jasper	TBA
Directeur de la sécurité	BOYEN Ferdi	TBA
Chargé Relations Concurrents	ANNEMANS Yvo	101
Juge de faits	CHAMPAGNE Johnny	TBA
Chef de Sécurité ES Aalst	TBA	TBA

Chef de Sécurité ES Kerkom	OOSTVOGELS Piet	1060
Chef de Sécurité ES Borlo	JONNIAUX Luc	367
Resp. ES Aalst	DELEERSNIJDER J-P	1083
Resp. ES Kerkom	KASTELIJN Marc	1035
Resp. ES Borlo	NIJS Jan	1236
Voiture H0	TBA	TBA
Voiture 0	TBA	TBA
Médecin en Chef	Beirnaert Jan	
Ambulances	Rode Kruis	
	Race Rescue	

Responsables Chronométrage

Rekenbureel	PEETERS Leen
-------------	--------------

Collège des Commissaires Sportifs VAS

Président	GOESSENS Jos	Lic. 121
Membres	HINDRYCKX Freddy	Lic. 113
	BIENSTMAN Didier	Lic. 137

Comité de sécurité VAS

Homologation préalable	JANSSENS Daniel	Lic. 104
Homologation jour du rally	GOESSENS Jos	Lic. 121

Collège des Commissaires Techniques VAS

President	HOUTHUYS Stefan	Lic. 265
Membres	DEBRUYNE Danny	Lic. 204
	OPSOMER Geert	Lic. 212
	BAELE Wim	Lic. 240
	BAELE Pieter	Lic. 262
	SAGAERT Bart	Lic. 267
Retour des carnets jaunes	LAMMENS Sarah	Lic. 111

C. MODALITES GENERALES

Art. 2 Description du parcours

Le "Rally van Zuid-Limburg" est une épreuve de type A, et se déroulera sur 215,89 km., dont 112,68 km. de spéciale (départ - arrivée) et 103,21 km. de liaison. Les épreuves spéciales seront 100% tarmac. Il y aura 4 boucles de 3 épreuves.

Art. 4 Engagements

Toute personne qui désire participer au « Rally van Zuid-Limburg » doit obligatoirement compléter la demande d'engagement sur le site web de l'organisateur www.rallyvanzuidlimburg.be

Les reconnaissances sont autorisées que le samedi 11 novembre 2023 entre 10h00 et 17h00.

Attention !

Nous attirons l'attention des pilotes sur les sanctions concernant la reconnaissance (voir Règlement sportif VAS 2023 art. 16 p. 58).

La reconnaissance des étapes spéciales en dehors des jours et heures autorisés a été incluse dans le code de la route dans la catégorie des infractions graves. Aucune explication ne sera acceptée pour une quelconque infraction.

Chaque équipe recevra une identification (autocollant avec numéro) qui devra être placée de manière visible sur le côté du co-pilote du pare-brise lors du contrôle du road book. Le fait de ne pas apposer cette identification entraînera une pénalité de 250 €.

Art. 17 Tableau d'affichage

Tableau Officiel d'affichage Virtuel (TOAV): www.rallyvanzuidlimburg.be
SPORTITY app : RZL2023

Art. 19 Pointage en avance autorisé

Les équipages sont autorisés à pointer en avance, sans encourir de pénalité, au CH N° 12B Parc fermé IN à la fin de l'épreuve.

Art. 22 Zone de service/réparations

Dans le parc d'assistance (zone industrielle de Gingelom), la circulation en sens unique sera établie au moyen de panneaux de signalisation. Si un membre d'une équipe participante ou l'équipe participante elle-même ne respecte pas ce sens unique, une première infraction entraînera un avertissement verbal pour l'équipe participante. Une deuxième infraction entraînera l'exclusion immédiate de l'équipe participante.

Aucune explication, de quelque nature que ce soit, ne sera acceptée en cas d'infraction.

Art. 23.20 Reprise après abandon (Super Rallye)

Un concurrent qui n'a pas terminé une section (partie du rally séparée par un regroupement) peut être autorisé à prendre le départ d'une section suivante. Tout concurrent désirant prendre le départ d'une section suivante doit mentionner son intention au Directeur de Course. Tout concurrent abandonnant dans la dernière section du rallye ne sera pas pris en compte dans le classement final. Toute voiture incapable de terminer une section peut être réparée à la discrétion du concurrent. Après réparation, la voiture doit être présentée au Regroup IN de la section suivante au plus tard avant le départ idéal de la voiture pour la section suivante. La voiture doit avoir le même châssis et le même moteur que ceux présentés à l'inspection technique avant le départ, ainsi que toutes les pièces scellées. Le concurrent doit être représenté lors de ce nouveau contrôle technique. Tout concurrent qui abandonne volontairement avec l'intention apparente d'obtenir un avantage sera condamné par les Commissaires Sportifs qui ne le laisseront pas repartir. Les Commissaires Sportifs peuvent en outre infliger une pénalité au concurrent et/ou à l'équipage concerné. RESTRICTIONS: Une pénalité de 10 min sera imposée à toutes les équipes qui repartent pour chaque étape de classe non courue. Ce temps de pénalité sera ajouté au temps le plus

rapide réalisé dans la classe du pilote pour chaque spéciale manquée, y compris la spéciale dans laquelle l'équipage a abandonné.

Art. 24 Ravitaillement

Le ravitaillement en carburant est uniquement autorisé à la station-service commerciale : **Bruno Service Station Sint-Truiden, Naamsesteenweg 249, 3800 Sint-Truiden.**

Les voitures équipées d'un raccord de carburant prescrit par la FIA et utilisant la station de carburant commerciale doivent avoir un adaptateur dans la voiture, qui doit être montré lors de contrôle technique (voir également les règlements VAS page 65).

Le ravitaillement en essence de course doit également être effectué à la **Bruno Service Station Sint-Truiden, Naamsesteenweg 249, 3800 Sint-Truiden.** Le ravitaillement en carburant dans le parc service ou ailleurs est absolument interdit. (conformément à l'article 24 du règlement VAS)

.Art. 28 Vérifications finales

Vérifications finales auront lieu chez Carrosserie Vandevelde – Montenakenstraat 14 – 3890 Gingelom.

Art. 29 Résultats / Prix et coupes

La remise des prix aura lieu à 20h00 chez Groupe Nivelles - Ambachtsweg 14 - 3890 Gingelom.

Art. 32 Divers

Ce règlement complémentaire est basé sur le règlement sportif rally/rallysprint. Pour le règlement sportif et technique complet du rally/rallysprint, voir le règlement sportif de VAS et les annonces officielles de VAS 2023. Tous les cas non inclus dans les présentes règles sont couverts par le VAS et/ou les règles nationales. Les différents documents seront rédigés en néerlandais et français. En cas de divergence d'interprétation entre les termes des diverses traductions, le texte néerlandais fera foi.

ATTENTION !! Des règlements supplémentaires seront appliqués pendant le rallye.

Afin de ne pas rendre le rallye plus difficile ou impossible, l'organisateur, en accord avec les autorités, a établi un règlement très strict. Tout concurrent ayant l'intention de participer au rallye sera tenu de respecter les règles suivantes :

- Toutes les reconnaissances doivent se faire à **VITESSE réduite**, en passant par les zones bâties, adaptée à la réglementation locale et à **50 km/h MAXIMUM**. Il est également strictement interdit d'effectuer toute reconnaissance en dehors du jour et des heures prévus par le règlement particulier de la compétition.

Aucune explication d'aucune sorte ne sera acceptée en cas d'infraction.

Ni Topspeed Rally Club Haspengouw asbl, ni les services de remorquage ne sont responsables de tout dommage qui pourrait résulter du remorquage d'une voiture de compétition.

Chargé Relations Concurrents



Yvo Annemans
(32) 494 814 207

Règlement particulier approuvé le 15.09.2023 sous le numéro B.W.2023.041.1509 par Goessens Jos pour la commission sportif du VAS. Nombre de pages : 7